



# HIGH-TECH & MEDIAS

## « Les auteurs vont être touchés deux fois par la crise »

**Pourquoi parlez-vous de « double peine » pour les auteurs et compositeurs de la Sacem et leurs éditeurs ?**

Dans l'immédiat, nos membres sont frappés par la perte de revenus pour la production de musique à l'image comme la publicité ou la perte de primes de commande pour des sessions d'enregistrement. Même chose pour les auteurs de l'audio-visuel que la Sacem représente.

Et, dans un second temps, les 55.000 auteurs et 4.000 éditeurs à la Sacem ne recevront pas de droits d'auteur au titre de la période actuelle sans concerts, sans musique dans les magasins, etc. Cela se ressentira surtout à partir de janvier 2021. L'impact sera gravissime et se répercutera aussi sur les versements trimestriels d'avril 2021 et de juillet 2021 en fonction de la durée de la crise. En 2019, la Sacem a versé 855 millions d'euros nets de frais, dont 617 millions pour ses membres, en incluant les allocations qui leur sont versées au titre de notre régime d'entraide. C'est 12 millions versés chaque semaine à la création

**JEAN-NOËL TRONC**  
Directeur général-  
gérant de la Sacem

française. Nous nous sommes immédiatement mobilisés pour garantir la bonne répartition des droits d'auteur – 140 millions – qui seront versés le 6 avril prochain. Et le streaming, qui ne devrait guère être touché, fait un peu office d'amortisseur. Mais il faut savoir que le numérique ne représente que 20 % des revenus des auteurs et éditeurs, copie privée comprise, contre plus de 50 % pour l'industrie de la musique enregistrée.

**Vous avez mis en place des mesures. Comment les financez-vous ?**

En effet, nous avons créé un fonds de secours de 6 millions d'euros pour nos membres en situation de grande détresse. Nous avons mobilisé 36 millions en avances exceptionnelles. Enfin, le programme d'aide pour les éditeurs a été ren-

forcé de 1 million d'euros et élargi. Il n'y a pas de cagnotte à la Sacem, mais notre société mobilise ses réserves et tire sur sa trésorerie liée à ses opérations.

**Demandez-vous davantage de soutien de la part de la puissance publique ?**

Oui. D'abord parce que les soutiens d'urgence mis en place par le gouvernement ne s'appliquent pas aux auteurs-compositeurs. Ces derniers n'ont pas de chômage partiel parce qu'ils ne sont pas salariés et ils ne

bénéficient pas du régime des intermittents. Quant à nos éditeurs, ce sont pour la plupart des TPE de moins de 1 million de chiffre d'affaires. Simplement, le critère de 70 % de pertes du chiffre d'affaires annoncé par l'Etat, les concernant, ne va pas, puisque c'est l'an prochain qu'ils constateront la perte. Il faut que l'Etat tienne compte de ces spécificités. Ensuite, des mesures de relance devront aussi concerner la culture. L'Etat pourrait par exemple refinancer le Centre national de la musique (CNM), dont les ressources sont vidées par son fonds d'urgence, à hauteur de 30 millions dès l'an prochain (contre 7,5 millions en 2020 et 15 millions prévus pour 2021). La musique est une des activités culturelles les plus porteuses. Enfin, je propose, sans contrainte aucune pour les médias, évidemment, qu'ils privilégient la musique française pour maximiser les ressources de l'écosystème hexagonal. J'ai proposé l'opération #Jouonsfrançais vendredi dernier sur Radio Classique.

*Propos recueillis par N. M.*



« L'impact [de la pandémie] sera gravissime. »

Chris Delfmas/AFP